

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR

☒ LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *

☑ LA DESTRUCTION *

□ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations Définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR Nom et prénom : ou Dénomination (pour les personnes morales) : Chambre d'Agriculture du Morbihan Nom et prénom du mandataire (le cas échéant) : Laurent KERLIR, Président Adresse : N°4 Avenue du Général Borgnis Desbordes Commune VANNES Code postal Sé009 Nature des activités : Qualification : Organisme consulaire							
B.IDENTIFICATION DES SPÉCIMENS							
	Nom scientifique Nom commun			Quantité	Description (1)		
В1	Corvus	monedula		5 000	Tous spécimens		
D2							
B2							
ВЗ							
В4							
B 5							
	(1) Nature des spé	cimens, sexes,	signes particul	iers			
C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *							
	Protection de la fa				Prévention de dommages aux cultures	\boxtimes	
	Sauvetages de spécimens				Prévention de dommages aux forêts		
	Conservation des habitats				Prévention de dommages aux eaux		
	Inventaire de population				Prévention de dommages à la propriété		
	Étude écoéthologique				Protection de la santé publique		
	Étude génétique ou biométrique				Protection de la sécurité publique		
	Étude scientifique autre				Motif d'intérêt public majeur		
	Prévention de dommages à l'élevage			\boxtimes	Détention en petites quantités		
Prévention de dommages aux pêcheries					Autres		
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Régulation de l'espèce sur le département du Morbihan afin de réduire les dégâts subis par les agriculteurs (cf. dossier technique)							
D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION (renseigner l'une des rubriques suivant en fonction de l'opération considérée) D1. CAPTURE OU D'ENLÈVEMENT *							
Cap	<u> </u>				naux capturés : destruction		
Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé							
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :							
	Capture manuelle Capture au filet						
Cap	Capture avec épuisette Pièges		☐ Pré	eciser:			

Autres moyens de capture Préciser :						
Utilisation de sources lumineuses						
Utilisation de sources sonores Préciser :						
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :						
D2. DESTRUCTION						
Destruction des nids Préciser :						
Destruction des œufs Préciser:						
Par pièges létaux Préciser :						
Par capture et euthanasie Préciser : utilisation de cages pièges						
Par armes de chasse ⊠ Préciser :						
Autres moyens de destruction Préciser :						
D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *						
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :						
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :						
Utilisation de sources lumineuses Préciser :						
Utilisation d'émissions sonores Préciser :						
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :						
Utilisation d'armes de tir Préciser :						
Utilisation d'autres moyens de perturbation Préciser : intentionnelle						
memorateles and a substance of the subst						
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION						
Formation initiale en biologie animale Préciser:						
Formation continue en biologie animale Préciser :						
Autre formation Préciser: Lieutenants de louveterie, piégeurs agréés, chasseurs agréés						
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION Préciser la période : 15/04/2022 à 15/12/2022						
ou la date :						
G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION						
Régions administratives :						
Départements : Morbihan (tout le département) Cantons :						
Communes : communes ayant des dégâts agricoles avérés						
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE						
L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *						
Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires						
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace						
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population concernée :						
I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION						
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : cf. dossier technique						
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan annuel en fin d'année sur la base des informations fournies par les personnes agréées (autorisation individuelle délivrée par la DDTM)						
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un						
droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.						